



**COMMUNE DE
SAILLANT**

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**PROCES-VERBAL
DE SEANCE**

Séance en date du 28 Mars 2026

Date de la convocation : 23 Mars 2026

Date de la séance : 28 Mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (11) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Martine JEUNE, Mireille CARRET, Yvan CARRET, Thomas ROBERT, Nathalie GIRARD, Fabien ROURE, Clarisse CHAPOT

Absent (0) : /

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
1.VOTE TAUX IMPOSITION – ANNEE 2026
2.APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT
3.COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES
4.COMMISSIONS COMMUNALES
5. DELEGUES ORGANISMES EXTERIEURS
6.INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
7.DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
8.ACQUISITION D'UNE MINI-PELLE

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 09h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Danièle HORTALA comme secrétaire de séance.

Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 20 Mars 2026 :

- ELECTION DU MAIRE
- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
- ELECTION DES ADJOINTS

PV approuvé à l'unanimité (11 voix pour).

1. VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR SAILLANT – ANNEE 2026

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes communales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime décide de conserver le même taux communal que 2025, soit 32,88 % pour la taxe foncière des propriétés bâties (Taux communal : 12,40 % + Taux départemental : 20,48 %), 82,90 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties et 7,12 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires eu autres locaux meublés non affectés à la résidence principale.

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

2. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal les budgets primitifs 2026 suivants :

Budget Communal, Budget AEP, Budget Assainissement.

Pour le budget communal, il a été équilibré à 920 000 € (405 000 € en fonctionnement et 515 000 € en investissement).

Pour le budget AEP, il a été équilibré à 142 500 € (60 000 € en fonctionnement et 82 500 € en investissement).

Pour le budget Assainissement, il a été équilibré à 79 400 € (26 000 € en fonctionnement et 53 400 € en investissement).

Après avoir écouté ces exposés et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les budgets primitifs énumérés ci-dessus.

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

La page de signatures de chaque BP est distribuée pour signature de chaque membre de l'assemblée.

3. COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal nouvellement élu de bien vouloir procéder à la nomination des nouveaux membres des commissions communales obligatoires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents nomme :

- ROCHE Michel, CARRET Yohann (Titulaire), CHAZOT Guy (T), HORTALA Danièle (T), CARRET Yvan (Suppléant), CHAPOT Clarisse (S) et CARRET Mireille (S) comme membres de la commission « appel d'offres ».
- CARRET Mireille (T) et ROBERT Thomas (S) comme membres de la Commission « Contrôle des listes électorales »
- ROCHE Michel, HORTALA Danièle (T), CARRET Yohann (T), CARRET Yvan (S) et CHAZOT Guy (S) comme membres de la commission « Impôts fonciers »

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

4. COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal nouvellement élu de bien vouloir procéder à la nomination des nouveaux membres des commissions communales et différents responsables.

Ces commissions sont présidées de droit par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents nomme :

- ROCHE Michel – CARRET Yohann – JEUNE Martine – CHAZOT Guy – ROURE Fabien – ROBERT Thomas comme membres de la COMMISSION « BUDGET-FINANCES »
- ROCHE Michel – CHAPOT Clarisse – CARRET Yohann – HORTALA Danièle – CARRET Yvan – JEUNE Martine – GIRARD Nathalie comme membres de la COMMISSION « VOIRIES GOUDRONNEES + CHEMINS COMMUNAUX ET RURAUX »
- ROCHE Michel – GIRARD Nathalie – CARRET Yohann – CHAPOT Clarisse – HORTALA Danièle – JEUNE Martine – ROURE Fabien comme membres de la COMMISSION « BATIMENTS COMMUNAUX »
- ROCHE Michel – HORTALA Danièle – CARRET Yohann – ROURE Fabien – ROBERT Thomas comme membres de la COMMISSION « GESTION DE LA SALLE DES FETES »
- ROCHE Michel – CARRET Yohann – CHAZOT Guy – CARRET Yvan – ROURE Fabien – ROBERT Thomas comme membres de la COMMISSION « EAU – ASSAINISSEMENT »
- ROCHE Michel – CARRET Yohann – CARRET Mireille – GIRARD Nathalie – CHAPOT Clarisse (Suppléante) – HORTALA Danièle (Suppléante) comme membres de COMMISSION « RECRUTEMENT
- ROCHE Michel – CARRET Yohann – JEUNE Martine – HORTALA Danièle – GIRARD Nathalie – CHAPOT Clarisse comme membres de la COMMISSION « ECOLE – CANTINE »
- ROCHE Michel – HORTALA Danièle – CARRET Yvan – CHAZOT Guy – CHAPOT Clarisse – CARRET Yohann comme membres de la COMMISSION « URBANISME »
- ROCHE Michel – JEUNE Martine – CARRET Mireille – HORTALA Danièle comme membres de la COMMISSION « COLIS DES ANCIENS »
- ROCHE Michel – JEUNE Martine – HORTALA Danièle – ROURE Fabien – ROBERT Thomas comme membres de la COMMISSION « ASSOCIATIONS – CULTURE – TOURISME »
- ROCHE Michel – JEUNE Martine – CARRET Yohann – CHAPOT Clarisse – ROBERT Thomas – CHAZOT Guy comme membres de la COMMISSION « FORETS »
- ROCHE Michel – JEUNE Martine – CHAPOT Clarisse – CARRET Yvan – CARRET Yohann comme membres de la COMMISSION « AGRICULTURE »
- ROCHE Michel – JEUNE Martine – HORTALA Danièle – CHAZOT Guy comme membres de la COMMISSION « PETIT PATRIMOINE »
- ROCHE Michel – HORTALA Danièle – CARRET Yohann comme membres de la COMMISSION « EVENEMENTS MAIRIE »
- ROCHE Michel – HORTALA Danièle – JEUNE Martine – ROBERT Thomas comme membres de la COMMISSION « ORDURES MENAGERES »
- ROCHE Michel – HORTALA Danièle – CARRET Yohann – JEUNE Martine – CHAZOT Guy – GIRARD Nathalie – CARRET Mireille – CARRET Yvan – ROURE Fabien – ROBERT Thomas – CHAPOT Clarisse comme membres de la COMMISSION « BULLETIN MUNICIPAL »
- ROCHE Michel – CARRET Yohann comme membres de la COMMISSION « COMMUNICATION »
- ROCHE Michel – HORTALA Danièle – JEUNE Martine comme RESPONSABLES « ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ARRIVANTS »
- ROCHE Michel – ROURE Fabien – CARRET Yohann comme REFERENTS « AGENCE DE L'EAU »

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

5. DELEGUES ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal nouvellement élu de bien vouloir désigner les nouveaux délégués des différents organismes extérieurs suivants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents nomme :

- ROCHE Michel comme délégué titulaire et HORTALA Danièle comme déléguée suppléante à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
- ROCHE Michel, CHAZOT Guy et CARRET Yohann comme délégués titulaires au SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE
- HORTALA Danièle et CARRET Mireille comme déléguées titulaires et JEUNE Martine comme déléguée suppléante au SIVOM de la Vallée de l'Ance
- JEUNE Martine comme déléguée titulaire et HORTALA Danièle comme déléguée suppléante au Parc Naturel Régional Livradois-Forez
- ROCHE Michel comme délégué titulaire et CARRET Yohann comme délégué suppléant à l'EPF Auvergne
- HORTALA Danièle comme déléguée titulaire et JEUNE Martine comme déléguée suppléantes à TERRITOIRE ENERGIE du Puy-de-Dôme
- JEUNE Martine comme déléguée titulaire élue et QUATRESOUS Maëlle comme déléguée titulaire agent au CNAS
- ROCHE Michel comme correspondant défense

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

Après décision, nous avons été informés qu'il ne fallait qu'un seul délégué au Parc Naturel Régional Livradois-Forez. Danièle HORTALA ne sera alors pas suppléante.

De plus, nous avons été informés par l'EPF Auvergne qu'il ne fallait plus élire de délégué au sein des communes mais que ce serait des délégués élus au sein des Communautés de Communes désormais. Michel ROCHE et Yohann CARRET ne sont donc finalement pas délégués au sein de l'EPF Auvergne.

6. INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales fixe le taux des indemnités des Maires et des adjoints.

Pour les communes de moins de 500 habitants, ce taux est de 28,1 % de l'IB 1027 pour le Maire et à 10,89 % pour les adjoints.

Il explique que ce sont ces taux qui sont automatiquement attribués au Maire et aux adjoints, sauf si, à la demande du Maire, le Conseil Municipal fixe une indemnité inférieure au barème.

Monsieur le Maire propose de porter les indemnités du Maire et de ses Adjoints à 90 % du taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique fixé par le CGCT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de porter, à partir du 20 mars 2026, l'indemnité de fonction du Maire et l'indemnité du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint à 90 % du taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique fixé par le CGCT.

L'assemblée approuve ainsi le taux de 25,29 % de l'IB 1027 pour le Maire et 9,80 M de l'IB 1027 pour les 3 adjoints.

Les indemnités de fonction du Maire et des adjoints seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. Elles seront versées mensuellement.

Décision approuvée (9 voix pour ; 2 abstentions : Danièle HORTALA et Martine JEUNE qui auraient souhaité porter l'indemnité du Maire et des Adjoints à 80 % au lieu de 90 % du taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique fixé par le CGCT).

7. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences pour gagner en efficacité et rapidité dans la gestion des affaires communales. Par contre, il devra rendre compte de son action à chaque séance de Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire, les délégations suivantes :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
2. Accepter et signer les devis lorsque les crédits sont inscrits au budget
3. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
6. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
7. Accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
9. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
10. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € ;
11. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 € par sinistre ;
12. Donner, en application de l'article L324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
13. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
14. Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre-eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100,00 Euros
15. Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet autorisé par le Conseil Municipal
16. Accepter l'encaissement de chèques provenant d'assurances ou de ventes de bois (les ventes de bois devront avoir été validées par le Conseil Municipal en amont)

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

9.ACQUISITION D'UNE MINI-PELLE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir une mini-pelle pour que les agents techniques puissent réparer eux-mêmes les fuites d'eau, effectuer des petits terrassements, etc.

Il rappelle que la commune n'en dispose pas pour l'instant.

Une proposition nous a été adressée par la SARL DELCOURT de St-Clément-de-Valorgue pour 28 000 € HT. Cette proposition comprend une machine de 400 heures, trois godets et une remorque.

A savoir que l'achat de ce type de matériel n'est pas subventionnable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'acquiescer la mini-pelle dont les caractéristiques ont été présentés auparavant et autorise Monsieur le Maire à accepter la proposition de la SARL DELCOURT de St-Clément-de-Valorgue pour 28 000, 00 Euros HT.

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

10. DOSSIERS EN COURS

PLUI : l'enquête publique va avoir lieu du 26 mai au 25 juin 2026. Des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur à Viverols, Eglisolles et Saint-Anthème.

Personnel : Didier a monté un dossier de demande de renouvellement de CLM.

Maison Rage : L'acte définitif de servitudes devrait être prêt depuis plusieurs mois. Monsieur le Maire relance toutes les semaines.

Viabilisation réserve foncière le Petit Garret : dossier de demande de permis d'aménager à monter afin d'entreprendre les travaux de raccordement en eau et électricité (travaux de viabilisation envisagés au cours de l'année 2026).

Eglise : Nous avons perçu le règlement de toutes les subventions de la tranche 1. Comme voté en début de séance, un remboursement anticipé d'une partie de l'emprunt court terme est prévu en 2026 ; ce qui va permettre de réduire le montant des intérêts (50 000 €).

Pour la 2^{ème} tranche, nous sommes toujours en attente de la réponse du Département. 1 ans et demi que nous avons déposé le dossier...

Un devis pour la réparation des portes du dépôt a été demandé à l'entreprise PROMETAL d'Ambert. Il s'élève à 6 850,00 € TTC.

Le SIAEP HLV a fait poser une vanne secteur Viverols par l'entreprise DUMEIL pour 3 600,00 € TTC. Elle permettra d'isoler plus facilement des secteurs en cas de fuite.

10.ECHANGES SUR LES DOSSIERS FUTURS

Travaux envisagés en 2026 :

- Tranche 2 de l'Eglise
- Il est envisagé d'acheter une partie de la parcelle A1087 car le captage des Clos se trouve dessus. Une fois cette partie achetée, la commune pourra envisager la clôture de ce captage.
- Aménagement du garage du « corbillard » en local pour le personnel. Le permis de construire vient d'être validé. Nous sommes en attente du retour de nos financeurs.
- Acquisition d'une mini-pelle (cf ci-dessus)
- Nettoyage des châteaux d'eau + pompes à chlore à faire réviser
- Rénovation des gîtes : le Conseil Municipal doit se concerter et échanger pour élaborer l'ensemble des travaux à réaliser afin d'aboutir à un beau résultat. L'appel à un architecte va être nécessaire. Attention, le toit est composé en partie d'amiante.
- Ancienne Poste : compte-tenu de l'ampleur des travaux, les conseils d'un architecte seront pris en fin d'année 2026 seulement

- Peinture de toutes les huisseries du bâtiment Mairie-Ecole
- Réfection d'un chemin de terre ; à voir lequel ?

Pas de goudronnage prévu en 2026.

QUESTIONS DIVERSES

- Deux courses cyclistes auront lieu prochainement à Saillant : le 10 mai, direction La Chaulme en venant d'Eglisolles et le 1^{er} week-end de Juillet, direction Eglisolles en venant de St-Anthème (en même temps que la fête patronale).

La circulation ne sera pas barrée dans le sens de la course mais interdite dans le sens inverse. Il faut que la Mairie prévoie une dizaine de bénévoles pour surveiller les chemins et voies ayant accès au circuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le Maire,
Michel ROCHE



Le secrétaire de séance
Danièle HORTALA

A handwritten signature in black ink, "Danièle Hortal", written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name of the secretary.